



Faute grave pour un syndic

Par lucy

bonjour

Nous avons véritablement besoin d'aide...

ayant des problèmes aussi bien avec le syndic qu'avec des membres du syndic, nous n'arrivons pas obtenir gain de cause malgré une majorité de copropriétaires

le syndic ne nous a toujours pas remis le compte rendu d'une assemblée générale extraordinaire qui eu lieu le 9 septembre 2020, de plus il a été voté l'annulation de travaux que certains copropriétaires avaient déjà payé en partie, le nouveau appel de charges n'a toujours pas été mis en ordre a ce sujet, et les travaux sont toujours en compte, alors qu'il devrait être retirés afin que l'on sache exactement ce que nous avons a réglés, peut on considérer cela comme une faute grave? les papiers ne sont pas fait en tant et en heure....

nous cherchons par tous les moyens possible de nous défaire du syndic et prendre un nouvelle agence de syndic, car nous savons qu'il y a coalition entre certains (délégués et syndic).

si vous me donnez un numero ou vous joindre, ce serait plus pratique...

nous avons une AG le 26 octobre et nous savons pertinament que l'on va avoir des soucis majeurs pour nous faire entendre

c'est un appel au secours...

nous sommes plusieurs a faire corps, mais que faire?!!!!

merci de votre aide, bonne journée

Par chance

Contactez

"La Fédération Nationale de la copropriété et des copropriétaires

du lundi au samedi de 8h à 18h

5 rue Firmin Gémier 75018 Paris

Métro Guy Moquet

Fixe : 01 42 22 14 14

Mobile : 06 85 11 10 23

mail : contact@ancc.fr "

Par lucy

merci je vais essayer demain bonne soirée